



## Rapport de la Commission des pétitions du 29 mai 2024

### Chargée de l'examen de la pétition de Bracher Philippe et crts – Pour l'aménagement du chemin de la Fauvette (PE24/006)

La séance a lieu dans la salle des commissions

Présidence : Mme Constance VON BRAUN (les verts) ;

Membres présents : Mme Tatiana Taillefert (les verts) ; Mme Maurane VOUGA (les verts) ; Mme Christine GOUMAZ (soc.) ; Mme Séverine GRAFF (soc.) ; M. Yusuf KULMIYE (soc.) ; Françoise PIRON (PLR) ; M. Jean-Claude SEILER (PLR) ; M. Jean-Blaise KALALA (v'lib.) ; Mme Sevgi KOYUNCU (EàG) ; M. Valentin CHRISTE (UDC)

Membres excusés : Mme Derya CELIK (soc.)

Secrétaire : Mme Caroline LEMERY

Municipale concernée : Mme Florence GERMOND.

Accompagnant : M. Etournaud, Chef de service des routes et de la mobilité

Pétitionnaire : M. Philippe Bracher

Rapportrice : Mme Françoise PIRON

Début et fin de la séance : 16h45 – 19h05

---

#### Il est procédé à l'audition du pétitionnaire (en présence de la Municipale)

**Le pétitionnaire** explique qu'en hiver, le bas du Chemin de la Fauvette, est dangereux en raison de sa raideur. Il dit avoir lui-même de la peine à descendre. Le trottoir côté gauche est très large, et que bien qu'il y ait une main courante, cet endroit est extrêmement glissant. Les gens font des crochets pour ne pas y passer quand l'endroit est verglacé. Il y a 50 mètres qui sont particulièrement raides, et ce n'est pas très pratique non plus pour les femmes avec des poussettes. Il a mis une pétition dans son cabinet à ce sujet qui a eu beaucoup de succès.

#### Question aux pétitionnaires (en présence de la Municipale)

**Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité** dit que c'est en effet une rue particulièrement pentue. C'est un souci qu'ils ont, comme sur le chemin de Porchat où ils ont fait installer une main courante de 200 mètres. En ayant examiné le cas du chemin de la Fauvette, ils ont constaté que la main courante est très encombrée, et pas bien accessible depuis le trottoir. Ils devraient donc pouvoir améliorer cette main courante.

**Le pétitionnaire** propose d'aménager quelques marches sur ce bout du trottoir.

**Monsieur le Chef de service des routes et de la mobilité** répond que c'est une solution qu'ils vont étudier. Cependant, les marches d'escalier sont normées, et il faut examiner si l'embranchement rentre dans la pente du trottoir. De plus, il faut que la solution trouvée n'empêche pas la mobilité PMR.

**Le pétitionnaire** rajoute qu'en hiver, lorsque c'est verglacé, l'endroit n'est pas non plus spécialement traité pour le déneigement.

**La présidente** prend congé du pétitionnaire en le remerciant de sa présence.



## Audition de la Municipale sans la présence des pétitionnaires

**Une commissaire** rappelle qu'elle a déposé un postulat il y a un an et demi proposant une étude plus systématique des chemins pentus de Lausanne. Elle demande si les mains courantes peuvent être en bois plutôt qu'en métal, ce qui peut être plus agréable en hiver.

**Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité** dit qu'il y a quand même une certaine systématique, il y a des mains courantes sur la plupart des endroits très pentus. En termes de durabilité et à cause des échardes, elle n'est pas sûre que le bois soit une meilleure alternative.

**Monsieur le Chef de service des routes et de la mobilité** rajoute qu'il faut prendre en compte la durabilité de l'aménagement dans un milieu public, et l'entretien nécessaire pour pallier des problématiques d'échardes ou autres. Dans les parcs et promenades, cela est envisageable, mais sur le domaine public, cela pose plus de problèmes. Le métal paraît être la solution la plus pragmatique pour répondre à de fortes sollicitations.

**Une commissaire** évoque la solution de mettre du sel sur la chaussée et demande si les citoyens sont autorisés à le faire,

**Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité** répond qu'elle peut solliciter ses équipes pour prioriser ce genre d'endroits.

**Une autre commissaire** demande, si des escaliers sont mis en place, comment se passe le nettoyage des feuilles. Elle demande aussi si cela s'est déjà fait ailleurs.

**Monsieur le Chef de service des routes et de la mobilité** confirme que cela s'est déjà fait.

**La présidente** prend congé de la Municipale en la remerciant de sa présence.

## Délibération de la copet

**Une partie de la commission** pense que le renvoi pour étude et rapport-préavis va obliger la Municipalité à étudier les différentes possibilités d'aménagement. De plus ce rapport pourrait alimenter la réponse au postulat Piron sur ce sujet.

**Pour les autres commissaires** le fait qu'un rapport pour la réponse au postulat va sortir, le renvoi pour étude et communication suffit. **Un commissaire** rajoute à propos du budget, que chaque année des crédits sont votés, notamment sur les espaces publics, qui servent précisément à ce genre de travaux.

**La présidente** demande

- qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : 7
- qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis : 3
- qui s'abstient : 1

---

**Vote :** *Par 7 oui, 3 non, et 1 abstention, les membres présents de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. B) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.*

---

Lausanne, le 3 septembre 2024

Rapportrice Françoise Piron